

Directeur politique : H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Ville de Metz :	
Trois mois	3,30 M.
Trois mois Alsace-Lorraine, Allemagne :	3,32 M.
France :	
Un an	36 fr.
Six mois	18 »
Trois mois	10 »
En vente à PARIS	
À la Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.	

Le Lorrain

Rédaction et Administration :
14, RUE DES CLERCS, METZ — Téléphone N° 81

ANNONCES
La petite ligne 20 P.
RÉCLAMES
La ligne 50 P.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal
14, rue des Clercs, à Metz
et dans toutes les Agences à l'étranger.

Groupe Lorrain et Centre

Nos lecteurs sont au courant, par nos comptes rendus du Landtag, de l'incident qu'un malentendu causé par un retard du Centre à déposer sa motion, a occasionné entre ce parti et le Groupe lorrain.

La *Volkstimme* a, jeudi, convenu la chose par un article inexact, et même dit-on aujourd'hui, injuste. Nous avons vivement regretté cet article comme inutile, inopportuniste, mais surtout dans notre situation actuelle la presse des deux groupements doit faire tout ce qui est possible pour maintenir l'accord.

Nous ne voulons pas cependant discuter avec notre confrère : le chef du Centre alsacien, en le désavouant formellement du haut de la tribune, lui a dit suffisamment ce qui était à dire et l'article de M. l'abbé Hackspill, député, que nous publions ci-dessous, met assez clairement les choses au point pour qu'il ne reste de tout ceci que le regret d'avoir soulevé une affaire aussi regrettable. M. Hackspill nous avait demandé de publier son article des hier; mais nous avons voulu en laisser le premier à la *Volkstimme*, qui l'a aussitôt inséré, acceptant ainsi crânement de ce bismarckisme, ce qui permet de clore heureusement l'incident.

Si nous y revenons aujourd'hui c'est pour féliciter le Groupe lorrain de sa fière et très digne attitude. La meilleure preuve qu'il n'avait aucunement pensé à gauche pour faire plaisir aux libéraux en abandonnant la confessionnalité des écoles, c'est l'inutilité des efforts de ses adversaires pour l'ébranler. Soupçonné-on ce qu'il lui a fallu de conviction et de caractère pour ne pas céder aux railleries des libéraux et des socialistes à propos de l'article de la *Volkstimme* ?

Attendre un homme dans son amour-propre, c'est augmenter sa force de résistance; mais toucher à l'amour-propre d'un parti, c'est presque en faire un bloc inébranlable et souvent le jeter dans l'opposition. Si cela n'est pas arrivé avant-hier, nous le devons au calme, au bon sens, à l'esprit de suite et à la dignité du Groupe lorrain. Très ému et gravement offensé par le jugement porté sur sa conduite, il ne s'est pas laissé aller à l'impression du moment, il s'est maintenu dans la voie de son programme et dans les intentions de ses électeurs, malgré l'insigne maladresse de quelques alliés : il s'est élevé ainsi au-dessus des mesquines critiques de quelques politiciens de chambre qui n'auraient pas dû voir le jour.

Le Groupe lorrain par son vote de jeudi s'est fait grandement honorer et a bien mérité du corps électoral.

demande que les établissements en question ne reçoivent que les enfants de la confession correspondante. Il prévoit donc que non seulement les enfants soient séparés d'après leur confession, mais aussi que l'établissement, direction et personnel enseignant, correspondent à la confession religieuse des enfants, en d'autres termes, que l'établissement porte également un caractère confessionnel. — L'amendement du Groupe lorrain demandant que les établissements ne reçoivent que les enfants d'une seule et même confession. Formellement et explicitement cette formule ne prévoyait, il est vrai, que la séparation confessionnelle des enfants. Mais en motivant cet amendement, l'orateur du Groupe lorrain déclara avec insistance que son parti voulait maintenir le principe confessionnel; il mit hors de doute l'intention qu'avait le Groupe lorrain de fixer aussi par son amendement le caractère confessionnel de l'établissement. Il regardait comme allant de soi que les enfants catholiques ne recevraient l'instruction que de maîtres catholiques. D'après cette déclaration le Groupe lorrain aurait donc pu sans inconvénients et sans contredire à ses principes, voter en seconde lecture pour l'amendement du Centre. Mais il avait déjà rédigé auparavant son propre amendement.

Les deux amendements furent présentés à la dernière heure. (C'est l'amendement du Centre qui arriva au dernier moment. Note de la Réd.) Il était très compréhensible que chacun des deux partis ait son amendement propre. En ce faisant, ils ne manquaient l'un et l'autre ni à leur indépendance ni à leur programme.

Il en est tout autrement des libéraux et des socialistes. Quand ils réclamaient l'école neutre, ces messieurs alléguent comme une des raisons de leur attitude, le principe d'après lequel les enfants ne doivent pas être séparés d'après leur confession religieuse; ils désignent la séparation religieuse des enfants comme une « revendication cléricale » qu'ils entendent toujours combattre. Or, lorsque le Groupe lorrain présenta en seconde lecture son amendement qui demandait cette séparation confessionnelle, ils votèrent néanmoins pour cet amendement, donc pour cette « revendication cléricale » et contre leur propre programme! Pas de trace ici d'objectivité et de fermeté dans les principes! Ce qui décida ce vote des partis de gauche ne fut donc pas la tendance soi-disant anticléricale de l'amendement du Groupe lorrain, ce fut uniquement la préoccupation aveugle et systématique de mettre la fraction du Centre en minorité et d'enfoncer un coin entre les deux partis de la majorité.

Aujourd'hui (jeudi), est lieu la troisième lecture. Comme les deux partis de droite poursuivaient le même but et avaient un égal souci de la cause en question, il devait arriver tout naturellement et par la logique des choses, qu'une entente se produirait. Les partis de gauche adoptèrent une tactique cousue de fil blanc : afin d'amener à composition le Groupe lorrain ils lui reprochèrent sa soi-disant volte-face! Reproche étrange de la part de gens qui, pas plus tard qu'avant-hier, avaient voté contre leur propre programme! Aussi le Groupe resta ferme à ses déclarations de principes et vota pour le caractère confessionnel des dits établissements.

Malheureusement l'arrivée de la *Volkstimme* jeta dans le débat un rôle fort regrettable. D'une part le Groupe lorrain vit dans ce document interdire une menace aussi déplacée qu'offensante; d'autre part les adversaires du principe confessionnel ne manquèrent pas de l'exploiter pour démontrer la soi-disant servilité et dépendance du Groupe lorrain vis-à-vis du Centre. La fraction centriste n'eut pas non plus à se féliciter de cet article et son chef en exprima sa réprobation en termes très significatifs.

Heureusement le Groupe lorrain resta ferme, sans se laisser agiter ou influencer dans son attitude par un article trop hâtif et basé sur des informations incomplètes.

Le Groupe lorrain par son vote de jeudi s'est fait grandement honorer et a bien mérité du corps électoral.

H. C.

Le Groupe Lorrain et l'Education confessionnelle

M. Hackspill, député au Landtag, a adressé la lettre suivante à la *Lothringische Volkstimme* :

Sous ce titre la *Volkstimme* du jeudi 2 avril publie un article de fond qui à différents points de vue a besoin de rectification, soit qu'il ignore certains faits importants, soit qu'il parte de prémisses inexactes. Quand le projet de loi relatif aux écoles de sourds-muets et d'aveugles fut discuté en commission, la fraction du Centre proposa d'insérer dans la loi la prescription déjà introduite en Prusse, d'après laquelle les enfants sont confiés aux établissements de leur confession religieuse. Pour des raisons d'ordre juridique, le représentant du gouvernement proposa de formuler cette proposition : Les écoles de sourds-muets et d'aveugles ne peuvent (diverger) recevoir que des enfants d'une seule confession.

D'après la *Volkstimme*, la conséquence de cette formule serait qu'à l'avenir les enfants catholiques ne pourraient être instruits et élevés dans un établissement catholique, les enfants protestants dans un établissement protestant. Mais cette conclusion ne s'impose nullement d'elle-même. Cette formule prévoit bien la séparation confessionnelle des enfants, mais non pas le caractère confessionnel des établissements eux-mêmes. Il était toujours légalement possible que la direction et le personnel enseignant fissent partie d'une autre confession que celle des enfants.

L'amendement du Centre au § 6 devait écarter ce danger. En publiant la proposition formulée par le gouvernement, mais non pas les amendements présentés tant par le Centre que par le Groupe lorrain, le collaborateur de la *Volkstimme* prouve que ses renseignements sont incomplets. L'amendement du Centre disait : « Les établissements des sourds-muets et aveugles ne doivent recevoir que les enfants de la confession religieuse correspondante. » D'après l'amendement du Groupe lorrain : « Les établissements des sourds-muets et aveugles ne doivent recevoir que des enfants d'une seule et même confession religieuse (je éines religiösen Bekenntnisses). Les deux amendements prévoyaient comme second alinéa rédigé en termes identiques la possibilité d'exception à la règle générale.

Où se trouve la différence entre les deux amendements? Evidemment pas dans les mots « ne doivent pas », puisque ceux-ci reviennent dans les deux amendements. Or, le collaborateur de la *Volkstimme* constate uniquement que le Groupe lorrain a remplacé les mots « ne peuvent pas » (du texte gouvernemental) par les mots « ne doivent pas »; il part de ce fait seul pour faire au Groupe lorrain le reproche grave d'avoir cédé à des « éléments anticléricaux » et d'avoir « rendu un grand service à des adversaires notoires du principe confessionnel. » Ce reproche est absolument incompréhensible. Puisqu'il n'est basé que sur ce fait de la substitution des mots « ne doivent pas » aux mots « ne peuvent pas », il pourrait au même titre, avec la même raison, ou plutôt le même tort, être fait également à la fraction du Centre. (Soit dit en passant : les deux fractions ont adopté la formule « ne doivent pas », pour ne pas se mettre en contradiction avec la possibilité d'exceptions prévues par l'alinéa suivant.)

La vraie différence existant entre les deux amendements se trouve ailleurs et elle a échappé au collaborateur de la *Volkstimme*. L'amendement du Centre

La Journée

L'impératrice d'Allemagne et le prince Joachim sont partis de Venise hier matin à 8 h. 40 pour Cortina, à bord du *Hohenzollern*, escorté par un contre-torpilleur allemand.

La *Germania* dément que la lettre de l'empereur Guillaume sur le catholicisme, lettre adressée à la landgravin de Hesse, se trouve entre les mains du Pape. Au Vatican, on ne sait rien sur le véritable contenu de la lettre.

La Chambre française a consacré hier vendredi deux séances, dont une de nuit, à la discussion des conclusions de la commission d'enquête sur l'affaire Rochette. MM. Briand, Barrès et Barthou ont prononcé des discours qui ont obtenu un vif succès. Le gouvernement n'a pas trouvé de défenseurs. Après un discours de M. Jaurès, la Chambre a finalement adopté à l'unanimité un ordre du jour blâmant l'intervention abusive de la finance dans la politique et de la politique dans les affaires de la justice. Ce matin à 2 h. clôture de la session.

De nouveaux douzièmes provisoires ont été votés; la Chambre et le Sénat vont se séparer sans voter le budget avant les élections.

Le Sénat s'est ajourné au 9 juin en laissant à son président le soin de convoquer plus tôt si les circonstances l'exigent.

On ne sait rien à Berlin sur une rencontre aux îles Canaries entre le couple impérial allemand et les rois d'Espagne et d'Angleterre.

Le roi et la reine d'Angleterre passeront les fêtes de Pâques au château de Windsor. Ils resteront jusqu'au 18 avril. Ils reviendront passer trois jours à Londres avant de partir pour Paris.

On croit que l'accord franco-italien relatif à la Tunisie et à la Tripolitaine ne tardera pas à être signé. Cet accord se rapporte à la question de la

nationalité des indigènes et à la question de la juridiction.

La déléguée s'accroche à Londres et en Irlande.

La grève s'étend dans le bassin de Yorkshire. Les représentants des propriétaires des charbonnages du Yorkshire et les délégués des mineurs en grève se sont réunis hier, pour discuter la situation.

En Suède, les élections sont terminées dans trois circonscriptions ayant élu 20 députés. Le parti de la défense gagne jusqu'ici quatre nouveaux sièges. Les libéraux en perdent deux et les socialistes deux également.

A l'exemple de la Suède, l'opinion publique s'émeut en Norvège des armements russes; une campagne est entreprise pour le renforcement de la défense nationale.

A Vienne, on déclare avec insistance que l'Autriche, aussi bien que l'Italie, ont donné au gouvernement albanais l'assurance que s'il prenait des mesures énergiques contre les insurgés grecs en Epire, il serait approuvé par ces deux puissances.

A la suite des grèves ininterrompues de ces jours derniers pour les motifs les plus divers, mais toutes dépendant avec des motifs d'ordre politique, les directions d'une grande quantité de fabriques des environs de Saint-Petersbourg ont décidé de fermer leurs ateliers jusqu'à nouvel ordre. 70,000 ouvriers chôment de ce fait.

La Douma a adopté sans débat en séance secrète huit projets de loi du ministère de la guerre reconnus urgents.

Les révolutionnaires mexicains annoncent qu'ils ont pris Torreón après onze jours de combat.

Le grand poète de la France contemporaine, ce n'est pas Victor Hugo, c'est Frédéric Mistral. Cette opinion est aujourd'hui celle de tous les hommes de culture, de tous ceux qui savent lire et comprennent ce qu'ils lisent. Il y a ici plus et mieux qu'un parallèle, genre mémorable. Il y a l'opposition entre une multitudes invention verbale et ce qu'on appelle proprement le génie, entre une cervelle pauvre et une cervelle riche, entre un destructeur et un constructeur.

Frédéric Mistral fut tout le contraire (de Hugo). Dès la première étincelle de son flambeau divin, il s'est absorbé dans sa race, dans la précision et dans l'ordre. Il n'a plus livré au hasard aucune de ses aspirations. Il y a en lui cet infini vrai qui prend sa source dans le fini. Il touche les objets et nous les fait toucher. Il ne nomme que ce qu'il a senti et compris. Ses héros et ses héroïnes sont baignés dans une élan de cœur, comparable au crépuscule des plus belles journées de Provence, et telle que leurs contours physiques ou moraux nous hantent à jamais. Il s'abstrait de ses poèmes, ne leur laissant de lui qu'un parfum éphémère et lyrique, mêlé à la plus tendre ironie naturelle. Il nous fait les honneurs de son domaine, sans nous imposer ses avis. Son goût est à la hauteur de son rêve. Il a l'horreur de la déclamation, des mots vagues. Son vocabulaire est riche comme le peuple des métiers, aussi près de la science que la sagesse. Il sacrifie ses élan à la vérité et subordonne tout à une hiérarchie des sentiments qui le fait le prince de l'humanisme.

La poésie décante de la vie, mais la vie peut être modifiée par les poètes : c'est le circuit de l'incantation. Or, Hugo a contribué au trouble, à la confusion. Il a porté ses pierres au chaos. Au lieu que Mistral, par son influence souterraine, mais décisive, a travaillé à relaire un monde. L'amour de Hugo pour la ruine avait ses motifs psychologiques. En dépit de ses propositions hors-lieu, de ses déclarations d'amour à tous les bipèdes, il était orienté vers le négatif et la guerre-civile. Son pacifisme jetait des brandons. Chez Mistral, tout est positif, tout est affirmation et reviviscence. Il distribue miraculeusement le pain et le vin.

A propos du commerce des armes à feu. Un lecteur adresse au *Journal*, de Paris, ces réflexions qui ne manquent pas de piquant : « Pour acheter un revolver à Paris, cinq minutes et quinze francs suffisent. Si vous voulez au contraire consulter à la Nationale un volume de l'histoire de France, on vous pose un tas de questions auxquelles vous devez répondre par écrit. Comment vous appelez-vous? Quelle est votre adresse? Pour un peu on vous demanderait votre âge et votre extrait de naissance. »

Je tiens à votre disposition une lettre qui me requiert de prouver mon identité. Pourquoi? Parce que j'avais un renseignement à chercher dans un bouquin de chimie élémentaire! J'ai refusé de prouver mon identité, je n'ai pas eu de carte, et je suis allé consulter l'ouvrage à la bibliothèque Sainte-Genève où, par bonheur, on est moins soupçonneux.

Mais que de formalités pour un livre! Que de facilités pour un rigolo!

Autre jour, un armurier a vendu à un gosse de dix ans une boîte de cartouches pour sa mère qui a immédiatement tué son père. Supposez que le même gosse aille au bureau de tabac acheter un sou de cigarettes : on le flanquerait à la porte.

Pour le pistolet, aucune question, aucune objection. A Saint-Quentin, un marchand de cycles offre à tout acheteur d'une bicyclette un brownie en prime. Le revolver ne compte pas, on le donne par-dessus le marché.

Les titres étrangers. Dans le projet de douzièmes provisoires pour les mois de mai et de juin, figure un article réduisant à 2 p. c. sans décime, le droit de timbre au comptant des titres étrangers. Cette mesure qui ne sera pas applicable avant le 1^{er} juillet a pour but de retenir sur le marché français les bonnes valeurs étrangères.

ANGLETERRE
Le malentendu entre les officiers et le gouvernement. Le général Paget, dans un entretien avec M. Asquith, aurait déclaré à celui-ci que la seule question posée aux officiers généraux était celle de savoir si ceux-ci se préparaient à placer leur devoir au-dessus de toute autre considération, mais naturellement l'intention que la même question soit transmise par les officiers supérieurs à leurs subordonnés n'a jamais été exprimée.

La seule promesse faite par le gouvernement à ces derniers concernait les officiers demeurant en Ulster

FRANCE
Un discours de M. Barthou. Paris, 3 avril. — Donnant suite à une invitation de l'Alliance démocratique, M. Barthou, ancien président du Conseil, a, devant une assistance comprenant environ 2000 personnes, développé le programme de la Fédération des gauches, critiquant sévèrement la politique des radicaux. Il a justifié ensuite son attitude dans l'affaire Rochette et a déclaré qu'à l'avenir il conserverait la même ligne de conduite, persuadé qu'il avait fait son devoir et rien que son devoir.

En terminant, M. Barthou a défendu avec beaucoup de force la loi de trois ans, disant entre autres : « Je dois faire ici une déclaration, dont je sens toute la gravité. Je ne fais que dire ce que je sais absolument. J'ai examiné attentivement la situation extérieure et j'ai étudié les rapports de nos ambassadeurs. Je sais que les avis de nos ambassadeurs et de l'état-major ne se sont pas modifiés. Je sais que nos ambassadeurs qui sont en relations étroites avec les puissances amies et alliées déclarent que la loi de trois ans doit être maintenue pour assurer nos amitiés et nos alliances. Je sais que nos ambassadeurs auprès des autres puissances, qui ne désarment pas et augmentent au contraire leurs forces, déclarent qu'il serait

criminel de toucher à la loi concernant la défense nationale. »

Le budget. M. Renoult a déclaré à la commission financière du Sénat qu'il était matériellement impossible désormais de voter le budget de 1914 avant la séparation des Chambres. La commission a pris acte de ces déclarations qui sont conformes à ses propres dispositions.

La commission a ensuite terminé l'examen du budget qu'elle a équilibré au moyen de 496 millions d'obligations sexennaires au lieu de 490 millions, chiffre voté par la Chambre.

M. Ernest Lavisse et le général Pau fondent la « Ligue française. » Un comité constitué par M. Ernest Lavisse, membre de l'Académie française, et le général Pau vient de fonder à Paris la « Ligue française. » Son programme a été défini par M. Lavisse en ces termes : « La Ligue française fait appel aux Français qui, au-dessus de tous les partis, veulent l'amour de la patrie et la volonté de la servir. »

« Elle défendra la vitalité française contre tous les dangers qui la menacent. Elle prêtera son aide aux Sociétés qui luttent contre la dépopulation, contre l'alcoolisme et ses effets meurtriers. Elle imposera au Parlement le souci de la santé nationale. »

« Elle propagera l'amour de la patrie par des publications et par des réunions tenues à Paris et en province. Elle veut donner à tous les Français la conscience claire de la dignité et de la grandeur de la France. »

« La Ligue française n'exaltera pas à la haine et au mépris de l'étranger. Elle ne sera point provocatrice, mais elle fera comprendre partout et à tous que la France est toujours là, forte, vaillante, consciente de ses droits, et pacifique aussi, mais à condition que personne n'entreprenne rien contre son honneur. »

« Parmi les signataires figurent un grand nombre de notabilités du monde universitaire, de l'armée et du Parlement. »

Hugo et Mistral. De M. Léon Daudet dans l'Action Française : « Le grand poète de la France contemporaine, ce n'est pas Victor Hugo, c'est Frédéric Mistral. Cette opinion est aujourd'hui celle de tous les hommes de culture, de tous ceux qui savent lire et comprennent ce qu'ils lisent. Il y a ici plus et mieux qu'un parallèle, genre mémorable. Il y a l'opposition entre une multitudes invention verbale et ce qu'on appelle proprement le génie, entre une cervelle pauvre et une cervelle riche, entre un destructeur et un constructeur. »

Frédéric Mistral fut tout le contraire (de Hugo). Dès la première étincelle de son flambeau divin, il s'est absorbé dans sa race, dans la précision et dans l'ordre. Il n'a plus livré au hasard aucune de ses aspirations. Il y a en lui cet infini vrai qui prend sa source dans le fini. Il touche les objets et nous les fait toucher. Il ne nomme que ce qu'il a senti et compris. Ses héros et ses héroïnes sont baignés dans une élan de cœur, comparable au crépuscule des plus belles journées de Provence, et telle que leurs contours physiques ou moraux nous hantent à jamais. Il s'abstrait de ses poèmes, ne leur laissant de lui qu'un parfum éphémère et lyrique, mêlé à la plus tendre ironie naturelle. Il nous fait les honneurs de son domaine, sans nous imposer ses avis. Son goût est à la hauteur de son rêve. Il a l'horreur de la déclamation, des mots vagues. Son vocabulaire est riche comme le peuple des métiers, aussi près de la science que la sagesse. Il sacrifie ses élan à la vérité et subordonne tout à une hiérarchie des sentiments qui le fait le prince de l'humanisme.

La poésie décante de la vie, mais la vie peut être modifiée par les poètes : c'est le circuit de l'incantation. Or, Hugo a contribué au trouble, à la confusion. Il a porté ses pierres au chaos. Au lieu que Mistral, par son influence souterraine, mais décisive, a travaillé à relaire un monde. L'amour de Hugo pour la ruine avait ses motifs psychologiques. En dépit de ses propositions hors-lieu, de ses déclarations d'amour à tous les bipèdes, il était orienté vers le négatif et la guerre-civile. Son pacifisme jetait des brandons. Chez Mistral, tout est positif, tout est affirmation et reviviscence. Il distribue miraculeusement le pain et le vin.

A propos du commerce des armes à feu. Un lecteur adresse au *Journal*, de Paris, ces réflexions qui ne manquent pas de piquant : « Pour acheter un revolver à Paris, cinq minutes et quinze francs suffisent. Si vous voulez au contraire consulter à la Nationale un volume de l'histoire de France, on vous pose un tas de questions auxquelles vous devez répondre par écrit. Comment vous appelez-vous? Quelle est votre adresse? Pour un peu on vous demanderait votre âge et votre extrait de naissance. »

Je tiens à votre disposition une lettre qui me requiert de prouver mon identité. Pourquoi? Parce que j'avais un renseignement à chercher dans un bouquin de chimie élémentaire! J'ai refusé de prouver mon identité, je n'ai pas eu de carte, et je suis allé consulter l'ouvrage à la bibliothèque Sainte-Genève où, par bonheur, on est moins soupçonneux.

Mais que de formalités pour un livre! Que de facilités pour un rigolo!

Autre jour, un armurier a vendu à un gosse de dix ans une boîte de cartouches pour sa mère qui a immédiatement tué son père. Supposez que le même gosse aille au bureau de tabac acheter un sou de cigarettes : on le flanquerait à la porte.

Pour le pistolet, aucune question, aucune objection. A Saint-Quentin, un marchand de cycles offre à tout acheteur d'une bicyclette un brownie en prime. Le revolver ne compte pas, on le donne par-dessus le marché.

Les titres étrangers. Dans le projet de douzièmes provisoires pour les mois de mai et de juin, figure un article réduisant à 2 p. c. sans décime, le droit de timbre au comptant des titres étrangers. Cette mesure qui ne sera pas applicable avant le 1^{er} juillet a pour but de retenir sur le marché français les bonnes valeurs étrangères.

ANGLETERRE
Le malentendu entre les officiers et le gouvernement. Le général Paget, dans un entretien avec M. Asquith, aurait déclaré à celui-ci que la seule question posée aux officiers généraux était celle de savoir si ceux-ci se préparaient à placer leur devoir au-dessus de toute autre considération, mais naturellement l'intention que la même question soit transmise par les officiers supérieurs à leurs subordonnés n'a jamais été exprimée.

La seule promesse faite par le gouvernement à ces derniers concernait les officiers demeurant en Ulster

qui auraient été autorisés à se retirer provisoirement de l'armée au cas où leurs régiments eussent à opérer en cette contrée. Les officiers généraux devaient fournir de suite le nombre de ceux qui désiraient s'inspirer de ce motif.

Les officiers généraux ayant demandé en outre si n'importe quel autre officier ne pourrait bénéficier de la même exception, il avait été répondu que quiconque refuserait les ordres donnés serait révoqué.

SAINT-SIEGE
Le peintre Lippay va faire le portrait de Pie X. Jeudi encore, le bruit s'est répandu de nouveau que le Souverain Pontife avait été frappé d'une indisposition assez grave. Ce bruit est complètement faux, car le Pape est dans les meilleures conditions de santé. Il a reçu en effet ce jour le célèbre peintre viennois, le comte Lippay, qui lui a fait présent de deux tableaux représentant l'un le prince de Thann et l'autre M. Lueger, le célèbre bourgmestre de Vienne. Le peintre a demandé au Pape s'il voulait bien consentir à poser pour un nouveau portrait. Le Pape y a consenti.

Le fait que Pie X peut se permettre les longues poses requises pour un portrait est une preuve suffisante de l'excellent état de sa santé.

Le plus jeune évêque du monde. Le Souverain Pontife Pie X vient de nommer évêque titulaire de Prusade et auxiliaire de l'archevêque de Cuyaba (Brésil), le P. François de Aquiro y Correa, Saldésien.

C'est le plus jeune des évêques catholiques du monde entier. Il n'a en effet que 29 ans, étant né le 22 avril 1885.

RUSSIE
Réveil d'un volcan en Crimée. UN FLEUVE DE LAVE. — PAS DE VICTIMES. Sébastopol, 3 avril. — Non loin de Théodosia, en Crimée, un volcan que l'on croyait éteint est entré subitement en activité.

Tout le pays, dans un rayon de 10 décimètres, a été couvert de laves.

L'éruption n'a fait aucune victime. Le village de Djavob, qui est situé dans les environs du volcan paraît menacé; il a été épargné, le fleuve de lave ayant pris une direction opposée.

Chambre française
La discussion des conclusions de la commission d'enquête sur l'affaire Rochette. — Deuxième journée. — Discours de M. de Folleville, rapporteur de la commission.

Paris, 3 avril. — La Chambre reprend la discussion des conclusions de la commission d'enquête sur l'affaire Rochette.

M. de Folleville, rapporteur de la commission, critique la conduite du procureur Fabre et du président Bidault de l'Isle.

Il constate que si M. Fabre avait obéi, il avait le droit après l'avoir appuyé, de combattre la remise à l'audience. Quant à M. Bidault de l'Isle il a eu par camaraderie pour M. Fabre une complaisance sans laquelle de déplorables scandales ne se seraient pas produits et la République pourrait affirmer hautement l'indépendance de ses fonctionnaires.

M. de Folleville poursuit en disant qu'à côté des faits magistraux il est établi qu'entre le 22 et le 30 mars 1911 M. Monis, alors président du conseil, a fait venir M. Fabre à la demande de M. Caillaux et lui a fait connaître que le gouvernement désirait et voulait la remise de l'affaire Rochette.

Le rapporteur déplore cette immixtion gouvernementale. Il affirme que la commission d'enquête a toujours recherché la vérité avec l'indépendance la plus complète.

M. Delahaye, interpellant, se plaint que le point concernant les manœuvres de Bourne au moment de l'arrestation de Rochette n'ait pas été éclairci.

M. de Folleville étudie ensuite la question des sanctions. Il entend une longue démonstration juridique pour établir qu'il n'y a pas eu de forfaiture, que les sanctions proposées par M. Delahaye ne sont pas justifiées en droit et qu'on ne peut abouir qu'à une réprobation. Pour qu'il ait forfaiture il aurait fallu établir que le cours de la justice a été arrêté. Or une remise n'est pas un refus de juger.

M. de Folleville conclut en donnant lecture de l'ordre du jour suivant, qu'il déposera avec demande d'urgence :

La Chambre réproband et blâmant les immixtions irrégulières qui ont été constatées de la finance dans la politique et du pouvoir exécutif dans le domaine réservé au pouvoir judiciaire, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

L'orateur est applaudi par la gauche.

Intervention de M. Briand. — Le succès de l'ancien président du conseil.

M. Briand monte à la tribune. (Vif mouvement d'attention.) L'ancien président du conseil regrette d'être obligé d'intervenir, mais il ne peut accepter la formule de regrets vagues exprimée à son égard par la majorité de la commission. Il s'honore des conditions dans lesquelles il intervient dans l'affaire Rochette. Il fit part de ses impressions au gouvernement lorsqu'il redevenait garde des sceaux. Il demanda des explications au procureur général sur ce qu'il avait amené à demander une remise de l'affaire Rochette alors qu'il l'avait connu si ardent contre une remise quelque temps auparavant.

M. Briand, au milieu d'un silence impressionnant, fait le récit qu'il a déjà fait devant la commission d'enquête de son entretien avec M. Fabre.

M. Briand continue : C'est à la fin de cette conversation que M. Fabre lui parla du procès-verbal rédigé par lui. M. Briand justifie l'emploi qu'il fit de ce procès-verbal. Il n'a pas mis le document Fabre dans un dossier officiel pour ne pas avoir l'air d'en considérer les sanctions comme graves. Il rappelle que d'ailleurs il avait accompli un devoir de loyauté en prévenant MM. Monis et Caillaux mis en cause de la déposition de ceux-ci parlant de « conversation évasive ». Comment, dit-il, une telle conversation a-t-elle pu être évasive? (Rires.)

M. Briand affirme qu'il a tenu dans cette affaire un rôle irréprochable. (Vifs applaudissements sur divers bancs.) Il critique ensuite les conclusions de la commission. Il s'élève contre les blâmes distribués aux uns comme aux autres.

Les véritables conclusions de l'affaire, dit-il, c'est qu'il faut condamner ces promenades de procureur

général dans les cabinets des ministres, ces dissimulations de comparses derrière des rideaux pendant qu'un procureur, pressé par un ministre, l'explique, et le fait de ce grand avocat qui, parce qu'un escroc, son client, lui dit: Réclamez la remise, elle est accordée d'avance, met son haut de forme et fait la démarche. (Applaudissements.)

M. Briand, auquel la majorité de la Chambre fit un vit succès, continue le procès de la commission qui, suivant lui, a fait œuvre de partialité et n'a pas dégagé les vraies responsabilités. Il conclut en repoussant les conclusions de la commission.

Si la Chambre, dit-il, s'associe à ces conclusions elle s'associe à une parodie de justice inspirée par la passion politique. (Vifs applaudissements.)

M. Briand regagne son banc et est félicité par de nombreux collègues.

Discours de M. Colly.

M. Colly lui succède à la tribune. Il estime que les conclusions de la commission ne sont pas assez fortes au sujet de M. Briand et Barthou dont il critique l'apurement.

A son avis M. Briand n'aurait pas dû garder le document Fabre qui lui a été remis en tant que garde des sceaux, et M. Barthou n'aurait pas ensuite dû se l'approprier.

L'orateur dépose un ordre du jour constatant qu'un tel scandale démolirait le pays et qu'il est nécessaire de saisir les juridictions compétentes.

Le réquisitoire de M. Maurice Barrès.

M. Maurice Barrès s'associe aux conclusions de M. Colly concernant les sanctions pénales et prononce un long réquisitoire contre la commission qu'il accuse de partialité et dont les conclusions sont incomplètes et édulcorées. Il fait le procès des membres du gouvernement qui voudraient tromper la commission en affirmant ignorer des faits connus. Pour lui le scandale est imputable au régime.

L'orateur termine en disant qu'il faut mettre la justice au-dessus des querelles de partis et frapper les coupables sans se laisser arrêter par aucune considération personnelle ou autre. (Appl. à droite.)

L'avis d'un socialiste unifié.

M. Marcel Sembat, socialiste-unifié, rend hommage à la façon impartiale dont les travaux de la commission d'enquête ont été menés par M. Jaurès. Il analyse ces travaux et examine longuement la question des sanctions. Il voudrait une juridiction qui puisse absoudre MM. Monis et Caillaux s'ils ne sont pas coupables et les condamner s'ils le sont. Il préférerait la haute cour à toute autre juridiction. Il trouve les conclusions de la commission d'enquête trop larges mais estime que la Chambre ne peut émettre un verdict qui ne partirait pas de la conscience du juge mais du combattant.

M. Sembat exprime sa surprise de l'usage que M. Barthou a fait du document Fabre, puis, s'adressant à la droite, il s'écrie: Si M. Caillaux s'était fait votre serviteur, vous l'auriez soutenu contre nous. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Si les faits sont prouvés, je reconnais que M. Caillaux a commis un crime, mais je dis que de ce crime on a fait une arme pour frapper un homme politique.

L'orateur estime qu'on ne doit pas exagérer le scandale. Il n'attend pas le pays. Il ne touche que le monde politique en raison des luttes que se livrent les équipes ministérielles pour conquérir le pouvoir. Il conclut en disant que la prochaine Chambre devra se préoccuper de mieux assurer l'autorité, la compétence et la durée du gouvernement. (Vifs applaudissements.)

Intervention de M. Barthou.

M. Barthou monte à la tribune. La Chambre l'écoute avec beaucoup d'attention. Il se défend contre l'accusation de s'être approprié le document Fabre. Il rappelle comment il reçut ce document de M. Briand qu'il ne connaissait pas comme pièce officielle et qu'il avait remis au garde des sceaux. Il rappelle les dépositions de MM. Fabre et Bienvenu-Martin devant la commission où ils déclarèrent qu'il s'agissait d'un document purement personnel appartenant à M. Briand.

M. Barthou réplique qu'il n'était comptable de cette pièce qu'envers M. Briand et qu'il ne s'en servit pas comme d'une arme politique, mais qu'il a cru de son devoir de la sortir au moment où la Chambre paraissait unanime à la demander. Il rappelle la démarche qu'il fit avec succès auprès de M. Calmette, à la demande de M. Doumergue, pour empêcher la publication de certains documents, qui pouvaient présenter des difficultés au point de vue de la politique étrangère. Il rappelle sa seconde démarche qui empêcha la publication du rapport Fabre. Le bruit avait couru que M. Calmette devait publier des lettres privées. Mon silence eût été la trahison la plus vile, la plus basse. Il termine en repoussant le blâme de la commission d'enquête.

La défense de M. Doumergue est bien faible.

M. Doumergue prend la parole. Il est violemment interrompu par le centre et la droite. Au milieu du bruit, il explique qu'il a dit la vérité en affirmant qu'il ne connaissait pas le contenu du document Fabre, lors de la première discussion. Il le fit demander au procureur. Il le demanda tout d'abord à M. Briand et Barthou, mais sans pouvoir l'obtenir. M. Doumergue ne l'a connu que par la lecture qu'en fit M. Barthou.

Nouvelle intervention de MM. Barthou et Briand.

M. Barthou remonte à la tribune. Il déclare qu'il n'a pas mis en cause le garde des sceaux dont l'attitude fut irréprochable. En ce qui concerne le document, il conteste que M. Doumergue le lui ait réclamé et il fait appel à ce sujet au témoignage de M. Briand.

M. Briand déclare qu'au cours de l'entrevue qu'il eut avec MM. Barthou et Doumergue, ce dernier lui demanda le document Fabre. M. Briand lui répondit qu'il l'avait transmis à son successeur. M. Doumergue étant inquiet sur la publication possible de cette pièce, M. Briand s'efforça de la rassurer. C'est tout ce qu'il se rappelle de cette entrevue.

La Chambre décide de suspendre sa séance jusqu'à ce soir 9 h. 1/2.

LA SEANCE DE NUIT

A la reprise M. Jaurès a la parole. Il parle devant une centaine de députés. Il explique que la commission n'a pas d'ordre du jour à présenter ni à recommander et qu'elle a fait un grand effort d'impartialité.

(Par dépêche.)

LE VOTE FINAL

Paris, 3 avril. — Dans sa séance de nuit la Chambre a repoussé par 342 voix contre 141 l'ordre du jour sur la proposition de M. Delahaye d'après laquelle des poursuites judiciaires devaient être intentées contre MM. Monis et Caillaux pour corruption de fonctionnaires.

Puis, par toutes les voix (488), la Chambre a adopté un ordre du jour déposé par MM. Renard et d'Ariac, qui prend connaissance des conclusions de la commission d'enquête, blâme l'intervention abusive de la finance dans la politique et de la politique dans la justice et fait ressortir la nécessité d'une loi sur l'incompatibilité parlementaire.

Pour la Première Communion.

Les messes trouveront chez AUGUSTE, chapelier, un joli choix de chapeaux souples et de capes.

Pour les casquettes avec monogrammes pour pensionnats, etc., on voudra bien indiquer les lettres à broder quelques jours à l'avance. — Exécution soignée.

ALSACE-LORRAINE

Un nouveau candidat pour le poste de Statthalter.

Il n'est plus question de M. von Dallwitz, ministre de l'Intérieur de Prusse, pour succéder à M. de Wedel, comme statthalter d'Alsace-Lorraine. Il paraît que toutes les chances sont pour le prince Victor-Amédée von Ratibor-Corvey, né en septembre 1847, et membre de la Chambre des seigneurs de Prusse. Le frère du prince est ambassadeur d'Allemagne à Lisbonne. Les princes von Ratibor-Corvey sont apparentés aux Hohenzollern-Schillingsfürst qui ont déjà donné un statthalter à l'Alsace-Lorraine. Ils sont catholiques. La nomination remonterait à plusieurs jours déjà; elle a fait l'objet de discrets commentaires dans les couloirs du Reichstag, avant que les députés partent en vacances.

Le corps sanitaire en Alsace-Lorraine.

La statistique du corps médical établie au 1^{er} janvier dernier, indique que le nombre des personnes appartenant au corps médical était, à cette date, en Alsace-Lorraine, de 1.436 (1.408 en 1913), se décomposant ainsi: 726 médecins civils, 187 médecins militaires, 95 chirurgiens-dentistes, 97 vétérinaires civils, 75 vétérinaires militaires et 256 pharmaciens. L'augmentation relativement à l'an dernier est de 14 pour les médecins civils, 5 pour les médecins militaires, 9 pour les dentistes, 3 pour les vétérinaires militaires et 2 pour les pharmaciens. Sur les 726 médecins civils 373 (+46) (1) habitent la Basse-Alsace, 168 (-4) la Haute-Alsace et 185 (-1) la Lorraine. Sur les 95 dentistes, 61 (+4) habitent la Basse-Alsace, 21 (+1) la Haute-Alsace et 13 (+4) la Lorraine. Sur les 97 vétérinaires civils, 42 (-3) habitent la Basse-Alsace, 23 (23) la Lorraine. Sur les 256 pharmaciens, 101 habitent la Basse-Alsace, 74 la Haute-Alsace et 81 la Lorraine. Les chiffres équivalents de 1913 étaient 99, 74 et 81.

Ne sont comptés comme pharmaciens que ceux qui possèdent ou administrent eux-mêmes une pharmacie. Les médecins militaires et les pharmaciens volontaires d'un an en service dans les hôpitaux, ainsi que les vétérinaires volontaires d'un an, ne sont pas comptés dans les chiffres qui précèdent.

Sur les 726 médecins civils, 705 possèdent le diplôme allemand, dont 449 celui du ministère d'Alsace-Lorraine; 17 (-1) sont pourvus de diplômes français datant d'avant 1872, 3 de diplômes autrichiens, 1 de diplôme hollandais. Parmi les médecins munis d'un diplôme français, 6 habitent la Basse-Alsace, 10 la Haute-Alsace et 1 la Lorraine. Des 373 médecins civils établis en Basse-Alsace à la date du 1^{er} janvier 1914, 230 (+29) sont fixés à Strasbourg, parmi lesquels 99 appartiennent à l'Université. Parmi les 726 médecins civils, 21 sont médecins d'arrondissement (52 ont passé l'examen de médecin d'arrondissement), 116 médecins cantonaux, 40 médecins communaux, 124 au service du chemin de fer, 35 médecins de caisses, fabriques, etc., 19 directeurs et médecins d'asiles d'aliénés, un seul possède encore un diplôme français d'officier de santé, etc.

Sur les 187 vétérinaires militaires, 66 se trouvent en Basse-Alsace, 21 en Haute-Alsace et 100 en Lorraine, parmi lesquels 40 habitent Strasbourg et 32 Metz. Parmi les 95 dentistes (dont plusieurs femmes) 51 habitent Strasbourg, 10 Colmar, 9 Mulhouse et 9 Metz. Wissenbourg, possède 2 dentistes; les villes suivantes n'en possèdent qu'un: Schiltigheim, Erstein, Obernai, Haguenau, Wasselonne, Schiltigheim, Barr, Saverne, Guebwiller, Sainte-Marie-aux-Mines, Le Saulnois, Thionville, Algrange et Sarrebourg. Les arrondissements de Altkirch, Thann, Boulay, Château-Salins, Forbach et Sarreguemines sont dépourvus de dentistes.

Sur les 97 vétérinaires civils 42 habitent la Basse-Alsace, 23 la Haute-Alsace et 32 la Lorraine. Les 256 pharmaciens sont ainsi répartis: 101 en Basse-Alsace, 74 en Haute-Alsace et 81 en Lorraine; tous sont munis de diplômes allemands; 144 d'entre eux ont le diplôme du ministère d'Alsace-Lorraine.

Le 1^{er} janvier 1900 on comptait en Alsace-Lorraine 746 médecins, 23 dentistes, 131 vétérinaires et 239 pharmaciens. En l'espace de 14 ans, le ministère d'Alsace-Lorraine a délivré 634 diplômes de médecins, 151 de dentistes, et 248 de pharmaciens.

L'augmentation du nombre des médecins a été, pendant le même laps de temps, de 167, celui des dentistes de 72, celui des vétérinaires de 41 et celui des pharmaciens de 17. Dans ces chiffres sont compris les médecins civils venus du dehors ainsi que les médecins et vétérinaires militaires ayant reçu leur changement pour l'Alsace-Lorraine.

CHRONIQUE MESSINE

Commission d'administration municipale.

Séance du 3 avril. La salle des séances du Conseil municipal présente un aspect un peu nouveau. Tous les sièges sont occupés. Les délégués du Sablon qui, avec les conseillers municipaux de Metz, vont constituer jusqu'aux élections la commission d'administration municipale, viennent pour la première fois occuper leurs places; il en résulte un nouveau groupement pour les membres de l'assemblée.

M. le Maire souhaite la bienvenue à la commission et en particulier aux délégués du Sablon; il exprime l'espoir que, d'accord avec leurs collègues de Metz, ils sauront travailler au bien de l'ensemble de la cité.

M. le Maire donne connaissance d'une décision de M. le Président du département prononçant la dissolution de la commune du Sablon et nommant les membres de la commission municipale pour le Sablon.

Sur la proposition de M. le Maire on adopte le règlement du Conseil municipal de Metz. Les délégués du Sablon sont répartis dans les commissions; tous les six feront partie de la commission des bâtiments. En outre seront partie des commissions:

de l'école, MM. Rech et Guldner; des écoles et de la bibliothèque, MM. Rech et Hamma;

des adjudications, MM. Hauck comme membre et Guldner comme suppléant;

du tramway et de l'usine d'électricité, M. Albert;

de l'habitat, M. Collin;

de l'évaluation de la valeur locative des bâtiments, MM. Hauck et Guldner;

de l'école commerciale, M. le Dr Rech;

de l'école technique, M. le Dr Rech;

de l'école supérieure, MM. le Dr Rech et Hamma;

de la Caisse d'épargne, M. le Dr Rech;

des contributions, M. Hauck;

des œuvres de jeunesse, M. le Dr Rech;

de la propriété foncière, M. Hauck;

des salaires et traitements, M. le Dr Rech.

(1) Les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1913.

LOCATION DE TERRAINS DE LA CONDUITE D'EAU. Un terrain situé à Vaux, d'une contenance de 28 ares, est reloué pour une durée de trois ans aux conditions précédentes.

REMISE D'UN LOTER

La récolte des marrons sur le territoire de la Ville avait été adjugée pour le prix de 60 M; une remise de 30 M avait été faite, mais comme la récolte était nulle, il est fait remise du reste.

M. Konrath est d'avis que l'on ne devrait plus louer la récolte des marrons; il n'y a rien à en tirer et on fera plaisir aux enfants.

ALLOCATION D'UN SECOURS

Un secours mensuel de 50 M est alloué à un ancien ouvrier municipal qui se trouve dans le besoin.

ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA VOIRIE

La commission se prononce pour l'acquisition d'un terrain destiné à la voirie.

BUREAU DE BIENFAISANCE

Le mandat de M. Léonard comme membre du Bureau de bienfaisance expirait le 31 mars; M. Léonard est réélu à l'unanimité pour une durée de cinq ans. M. le Dr Rech est élu pour ce Bureau comme représentant du Sablon.

Les heures de service dans les bureaux de la Mairie.

A partir du 1^{er} avril courant, les heures de service dans les bureaux de la Mairie sont fixées de 8 heures du matin à midi et de 3 à 6 heures de l'après-midi.

Pour les mois de mai à août inclusivement, les heures de service seront fixées à titre d'essai comme suit: Le matin, de 7 heures à midi; l'après-midi, de 3 à 5 heures.

La caisse municipale sera ouverte au public: Le matin, de 8 heures 1/2 à midi; l'après-midi, de 3 à 4 heures.

Les bureaux de l'état civil seront ouverts au public: Le matin, de 9 heures à midi; l'après-midi, de 3 à 5 heures; les jours fériés tombant dans la semaine, le matin, de 11 heures à midi.

Le samedi après-midi et les après-midi précédant les jours de fête légaux tombant dans la semaine, les bureaux de la Mairie, de la caisse municipale et de l'état-civil resteront fermés.

Elections municipales.

Les sections électorales.

A la dernière séance du Conseil municipal de Metz, tenue lundi 30 mars, les représentants des localités de la banlieue incorporées à la ville, MM. Müller, pour Plantières-Queuleu, et Hermestroff, pour Devant-les-Ponts, avaient présenté un vœu demandant que chacune de ces anciennes communes formât une section spéciale pour les prochaines élections municipales, parce que le Sablon, ainsi qu'il est stipulé dans le traité d'incorporation, doit également constituer une section. M. le Président du département vient de rendre une décision aux termes de laquelle l'agglomération messine ne constituerait que deux sections, l'une formée par l'ancienne cité avec Plantières-Queuleu et Devant-les-Ponts, l'autre par la commune du Sablon. Dans la suite, il n'y aurait plus qu'une seule section électorale, la réserve prévue dans le traité d'incorporation du Sablon n'étant valable que pour les prochaines élections seulement.

La section de Metz-ville aura à élire 31 conseillers, celle du Sablon 5.

Les archives communales du Sablon.

Hier matin, à 11 heures et demie, un camion amenait devant l'Hôtel de Ville un chargement de documents et de papiers: c'étaient les archives communales du Sablon qui ont été incorporées à celles de la Ville.

La Fédération pour l'éducation de la jeunesse

est chose faite pour la Lorraine, à en juger par une note reproduite par les journaux, grâce au zèle déployé par M. le baron de Loper, directeur d'arrondissement. Sur 99 Cercles de jeunes gens catholiques que compte la Fédération diocésaine, 44 ont donné leur adhésion; ont adhéré également: 30 Sociétés de gymnastique, 20 Sociétés de cyclistes, 12 détachements d'éclaireurs (Spadfinder), 3 Sociétés de natation et l'Union sportive messine (Sportvereinigung). M. de Loper, directeur de l'arrondissement, est le président de la Fédération; vice-président, le général Kempf; trésorier, M. l'abbé Saget. Font, entre autres, partie du comité: MM. le chanoine Louis; l'abbé Thiriou, curé de Servigny, et le capitaine baron de Seckendorf.

Réunions de contrôle.

Les réunions de contrôle de printemps dans l'arrondissement de Metz-ville, y compris Plantières-Queuleu et Devant-les-Ponts, auront lieu du 23 au 29 avril dans le hall d'exercice en dehors de la porte de France, vis-à-vis des baraques du 14^e régiment d'infanterie. Ont à se présenter à ces appels, sous peine des arrêts prévus par le Code militaire, les réservistes, les hommes du premier ban de la territoriale, ceux de la réserve de remplacement et les dispensés mis à la disposition des autorités de recrutement. Pour plus amples informations consulter les affiches.

Examens de maîtres et de compagnons.

A l'Hôtel des arts et métiers ont commencé les examens pour maîtres et compagnons dans les différentes branches du métier. Ont passé avec succès l'examen de maîtrise: Les ramoneurs Georges Dill, de Sarrebourg; Daumer, de Metz, et Horner, de Forbach; les pâtisseries Ernest Weisdorfer, de Forbach, et Nicolas Guldner, de Rombs; les bouchers Reinhard Schmidt, de Carling, Jean Hildebrand, de Sarrebourg, Jean Maire, de Thionville, et Henri Schäfer, d'Aumetz.

Association Messine de Comptables.

Cette Association tenait samedi dernier, en son siège social, la septième réunion mensuelle de son programme d'hiver.

Comme d'usage, une conférence figurait à l'ordre du jour: «Le change et les arbitrages» en furent le thème.

M. Charles Ney, chef de service à la Banque de Metz, et membre actif de l'A. M. de C., qui avait assumé la tâche de conférencier, s'en acquitta avec le talent d'un praticien consommé; aussi l'auditoire ne manqua pas, à l'issue de la conférence, de lui ex-

primer sa reconnaissance par de vifs applaudissements.

L'avant-propos, consacré à une causerie sur l'économie sociale, s'adaptait parfaitement au sujet qui devait en faire la suite.

Par de nombreux exemples, le conférencier démontra, en premier lieu, le change et les comparaisons relatives entre les différentes bourses; la fluctuation des cours est le résultat de l'importance des demandes opposées à celle des offres.

Ensuite la causerie porte sur les arbitrages directs et indirects.

L'arbitrage est la pratique qui a pour but de déterminer le niveau (parité), d'une même valeur aux différentes Bourses de l'univers; il s'applique à toutes les valeurs cotées, savoir: titres, monnaies fiduciaires, espèces métalliques, lettres de change et métaux précieux. La conclusion de cette pratique, une fois les parités établies, est le choix du plus avantageux à traiter.

Ces opérations, quoique de haute finance et de haut négoce, furent démontrées avec une telle clarté, que l'assistance put aisément en suivre le mécanisme.

Chemins de fer.

Une innovation entrera en vigueur à partir du 15 avril sur les principales lignes des chemins de fer de l'Empire en Alsace-Lorraine et en Luxembourg. Le départ des trains sera donné non plus à coups de sifflet, mais au moyen d'un disque blanc à bord vert le jour, et d'une lanterne verte la nuit. C'est le système en usage sur les lignes prussiennes.

Musées municipaux.

Heures d'ouverture des Musées municipaux le dimanche (entrée gratuite):

Musée principal, rue de la Bibliothèque, de 11 h. à 1 h. et de 2 h. à 4 h.

Collections à la porte des Allemands, de 4 h. 1/2 à 5 h. 1/2 du soir.

Nécrologie.

Un de nos compatriotes, le capitaine de cavalerie Charles Mathieu, en retraite à Nancy, a été enterré jeudi dernier dans cette ville. Né près d'Audun-le-Roman en 1847, M. Charles Mathieu avait fait ses études au collège Saint-Clément de Metz, pépinière de tant d'officiers français.

Sans-gêne.

Les voleurs ne respectent même plus les bicyclettes de l'Etat. Hier matin, un commissionnaire de l'administration des chemins de fer qui portait un télégramme rue Mazelle laissa pour une minute sa bicyclette sur le trottoir. A sa sortie la machine avait disparu.

Une dame

bien connue dans le demi-monde a été arrêtée hier soir à Metz, pour avoir soustrait à un ami la bagatelle d'un billet de 1.000 M. Elle avait déjà dépensé 500 M et elle prétend que le reste lui fut volé. Ajoutons que l'affaire ne s'est pas passée à Metz.

Le petit trafic à la frontière.

Nous apprenons de bonne source qu'à partir du 10 avril la frontière sera ouverte à l'introduction en franchise de douane de deux kilos de viande par famille.

Une véritable trouvaille pour les philatélistes.

C'est le timbre de l'Etat d'Epire. Cet Etat n'existe pas encore et n'existera sans doute jamais, la révolution en Epire ne devant pas avoir raison devant les puissances; cependant les Epirotes ont déjà leur timbre. Londres vient d'en recevoir au moins un exemplaire dont le Daily Mail publie la reproduction. De 5 cm 1/2 sur 4 1/2, la vignette représente un aigle byzantin bicéphale avec, en exergue, les devises: «L'Epire indépendante», «la liberté ou la mort» et «protégez la patrie». Ce qu'il y a de plus fort, c'est que la lettre munie de ce timbre a pu arriver jusqu'à Londres.

Pharmacies.

Les pharmacies suivantes seront seules ouvertes demain toute la journée; les autres jusqu'à midi seulement: Pharmacie moderne, Bloch, rue des Allemands, 21; Pharmacie centrale, Rosa, rue du Pont-Saint-Georges, 16-18; Pharmacie Notre-Dame, Karrer, rue de la Tête-d'Or, 10; Pharmacie du Lion, Schaack, rue Serpenoise, 53; Pharmacie Marcus, Georges Stahl, rue Sainte-Marie, 26; ainsi que les pharmacies du Sablon et de Montigny.

AVIS

La superbe bondinière garnie que nous offrons à notre clientèle sera encore offerte SAME/DI 4, DIMANCHE 5 et LUNDI 6 AVRIL, pour tout achat de 10 M et au-dessus.

Maison SALOMON Frères

Rue du Palais.

NOUVELLES RÉGIONALES

Montigny. — La Mairie porte à la connaissance publique que la liste des électeurs pour l'élection de 27 membres du conseil municipal (jour d'élection le 17 mai 1914) est déposée pendant 10 jours, savoir du 5 au 14 avril 1914 inclusivement, à la Mairie de Montigny, chambre n° 7, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures de l'après-midi, où chacun peut en prendre connaissance.

Les réclamations touchant l'exactitude de la liste électorale devront être faites pendant la durée du dépôt de la liste soit par écrit soit verbalement. Passé le délai ci-dessus indiqué, les réclamations ne sont plus admissibles.

Les électeurs inscrits sur la liste électorale recevront de la Mairie jusqu'au 9 avril prochain, la notification de leur inscription sur la liste. Quiconque à cette dernière date, n'aurait pas reçu l'avis de son inscription pourra en conclure qu'il est omis sur la liste électorale et sera par conséquent à même de demander, dans le délai voulu, la rectification de la liste, ou le cas échéant, de réclamer contre sa non-inscription.

Corze. — (Une grosse affaire.) Depuis lundi, différents journaux s'occupent d'une grave affaire:

Huit enfants de 12 à 7 ans, parmi lesquels au moins un fils d'immigré, ont, le 15 mars dernier, manqué de respect, en leur criant des paroles injurieuses, à un monsieur et une dame sur la route de Rezonville. Il se trouva que le monsieur était un capitaine bavarois et la dame, la femme de ce capitaine. Bien entendu les gamins ignorants qu'ils avaient devant eux le capitaine S., ce qui n'empêcha pas que, le lendemain, au catéchisme, à l'école et à la maison une semonce et une correction bien sentie leur furent administrées dont ils garderont longtemps le souvenir et qui leur feront l'envie de recommencer.

La chose se réduirait à un vulgaire fait divers, regrettable bien entendu, si on n'avait mis en branle les autorités depuis la police locale de Gorze jusqu'aux sommités du pays, et si la Metz-Zeitung, qui veut faire oublier Saverne, n'avait insinué que les coupables dans cette affaire étaient le Souvenir Français, la Lorraine Sportive et M. le Curé de Gorze. Le nom de Mgr Benziez, ajouté à ceux qui précèdent, devait encore corser l'affaire.

Pour nous, comme pour le curé de Gorze, le jeu n'en vaut pas la chandelle. L'honorabilité et la franchise de M. l'abbé Laurent sont trop connues pour qu'il soit besoin de les défendre contre la presse du correspondant de la Metz-Zeitung. Le rapport de la police de Gorze, dont nous connaissons les termes, ne pourra jamais établir que les expressions employées par des gamins de Gorze à l'adresse d'un civil soient aussi offensantes que celles employées fréquemment, à Metz, par des militaires de 20 à 25 ans contre des prêtres catholiques, bien reconnaissables, cependant.

La Metz-Zeitung ignore-t-elle que des soldats à Metz ne se gênent pas de lancer à la figure du prêtre le terme allemand par lequel on désigne les souteneurs? Les cas ne manquent point et nous pouvons citer à la Metz-Zeitung des noms de prêtres insultés. Nous n'en faisons pas cas ordinairement, sachant bien que ces vilénies se jugent d'elles-mêmes.

Mais puisque la Metz-Zeitung fait du zèle pour une affaire de gamins, nous lui citerons le dernier cas porté à notre connaissance. Le fait remonte à samedi dernier. Vers 6 h. 3/4 du soir, un prêtre de nos amis longeait, dans la rue de la Basse-Seille, la caserne dite de la Seille, quand de la 14^e fenêtre du 1^{er} étage à partir du rempart des Allemands, une grosse injure tomba à l'adresse du prêtre qui passait. Notre ami, qui, comme on dit vulgairement, n'a pas froid aux yeux, pénétra dans la caserne, se fit conduire au sergent-major de garde qui l'entendit et porta plainte en haut lieu. Cependant, au grand jamais, l'idée ne nous serait venue de faire état de cette affaire dans le journal — il faudrait le faire si souvent! — Si la Metz-Zeitung n'est pas édifiée, nous pourrions lui servir d'autres faits. Avant de vous scandaliser de la palme dans l'œil de vos frères (?) enlevés donc la posture de votre zèle!

De la frontière. — (Un lion à Mars-la-Tour.) Depuis quelques jours une ménagerie était installée à Mars-la-Tour. Jeudi, vers 11 heures, un lion d'assez forte taille parvint à sortir de sa cage et alla tranquillement se promener dans les rues de la localité provoquant la terreur parmi la population. Un douvleur de la ménagerie parvint à s'emparer de l'animal qui lui réintégré dans sa cage.

Thionville. — (Agrandissement de l'hôpital.) De notre correspondant:

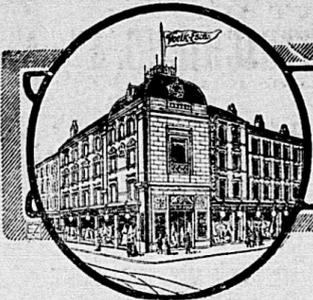
L'administration de l'hôpital Sainte-Madeleine a l'intention de reconstruire une partie de l'hôpital et de l'agrandir considérablement. L'ancienne synagoge est devenue propriété de l'hôpital il y a quelques mois déjà; elle sera démolie pour pouvoir agrandir l'établissement. Une chapelle sera construite sur l'emplacement de la cour qui donne sur la Promenade Crauser. C'est un entrepreneur de Basse-Yutz qui a commencé jeudi les travaux préliminaires. On évalue les frais à 100.000 M.

(Affaires militaires.) La section des mitrailleurs et le 135^e régiment d'infanterie partiront le 15 avril en chemin de fer pour se rendre au camp d'Elzenborn. Les manœuvres dureront quinze jours.

(Service téléphonique.) Les relations par téléphone entre Thionville et Strasbourg sont sur le point de subir une amélioration sensible; en particulier, on étudie la construction d'une ligne directe Strasbourg-Thionville.

Basse-Yutz. — (Expropriation.) La seconde séance de la commission d'expropriation en vue de l'agrandissement des ateliers n'a pas eu, pour les propriétaires, le même succès que précédemment. On offrit 200 M de l'are au lieu de 1000, 800, 400 M demandés par les propriétaires.

Aumetz. — (Enfant égaré.) L'accident d'automobile signalé hier fut causé par la voiture du notaire Scharsch, contre laquelle une fillette de 8 ans, en visite à Aumetz, qui



VOELK-ESCH

:METZ:

Place d'Armes
Angle Rue Fournirue



Nouvellement
arrivées
en grand choix

Robes de Chambre

en Mousseline, Coton, Zéphyr, Crêpon, Mousseline de laine, etc.

3⁹⁵ 4⁹⁵ 5⁹⁵ 6⁹⁵ 8⁹⁵ 12⁻ 15⁻ jusque 60 Mark

CHAPELLERIE

SIBILLE-WECKERING

23, Place St-Louis - METZ - Place St-Louis, 23

Assortiment complet

pour la

Saison du printemps

de toutes les Nouveautés
en chapeaux de feutre
pour hommes et jeunes
gens.



Enorme choix

de

CASQUETTES

Spécialité de coiffures
d'enfants

Chapeaux et Casquettes
de Communiantes

Chapeaux de velours

Angle de la Rue Neuve-St-Louis et Place St-Louis

Spécialité d'articles pour hommes

Chemises - Cols - Cravates - Manchettes - Gants - Caleçons - Finettes
Chaussettes - etc.

Grand choix de Canes et Parapluies

La Maison est renommée pour ses prix avantageux.

Chapeaux Modèles de Paris

pour Dames et Enfants

Mlle Henning

1, Rue de l'Evêché, 1
au coin de la rue Tête-d'Or.

POUR LA FEMME

Toute femme qui souffre d'un trouble quelconque de la Menstruation, Règles irrégulières ou douloureuses, en avance ou en retard. Pertes blanches, Maladies Intérieures, Métrite, Fibrome, Salpingite, Ovarite, Suites de couches, devrait faire usage de la **JOUVENCE de l'abbé SOURY** uniquement composée de plantes inoffensives jouissant de propriétés spéciales qui ont été étudiées et expérimentées pendant de longues années.

La JOUVENCE de l'abbé Soury est faite expressément pour toutes les maladies de la femme. Elle est bonne parce qu'elle débarrasse l'intérieur de tous les éléments nuisibles, elle fait circuler le sang, décongestionne les organes, en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE de l'abbé Soury ne peut jamais être nuisible, et toute personne qui souffre d'une mauvaise circulation du sang, soit Varices, Phlébites, Hémorroïdes, soit de l'Estomac ou des Nerfs, Céphalées, Vapeurs, Etouffements soit maladies ou

RETOUR D'AGE

doit employer la **JOUVENCE de l'abbé SOURY** préparée à la pharmacie Mag. Dumontier, à Rouen. Prix de la Boîte 3.50 Mk.

Dépôt à Metz: Pharmacie de l'Ange, Léonce LEVY pharmacien rue du Palais, 8.

Chaque Pilule contient: Glycerophosphore Sature 0.05, Quassin (amorph.) 0.02, Hamamelis-extract 0.02, Condurango-extract 0.02, Mulsblumenwurzel 0.02, Coca-Zinnmet-Wermutpulver q. s., Cascara 0.02.

Die Schachtel enthält 40 Pillen.

Communion

Nous recommandons en grand choix

Pour Fillettes

Mousseline le mètre
depuis 75 Pf.

Voiles 180 cm de largeur
depuis 1 M.

Couronnes dep. 45 Pf.

Aumonières
depuis 95 Pf.

Jupons depuis 95 Pf.

Pour Garçons

Gants fil blanc 32 Pf.

Cravates
blanches depuis 10 Pf.

Chemises
depuis 1.75 M.

Brassards
depuis 95 Pf.

Bretelles dep. 35 Pf.

Robes de mousseline toutes tailles,
à partir de M. 3⁵⁰

Alex Fürst :: Metz

PLACE D'ARMES :: RUE FABERT

ROBES ET CONFECTIONS

Mme Marlier-Poulet

Rue Chaplerue, 7

Spécialité de Toilettes de cérémonies
et costumes tailleur.

Travail soigné. Prix modérés.

Cidre 1913

de pommes aigres de la Sarthe

qualité exquisite, offre

le Litre à 25 Pfennigs

M. QUIRIN, Cidreier, SARRELBOURG

FEUILLETON DU LORRAIN — 12 —

L'EXILÉE

PAR
M. DELLY

Le prince Arpad, qui venait de se marier et commençait déjà à sentir les dures épines de la désillusion, leur donna son aide sans hésiter, avec une générosité parfaite, sans un mot qui pût ressembler à un reproche, mais sans élan affectueux non plus. Déjà, son cœur se resserrait sous l'étreinte de la souffrance... Et plus tard, il a un peu reporté sur ses sœurs et sur sa mère elle-même, quelque chose de son universelle et amère défiance, en même temps que ses instincts autoritaires, déjà encouragés par le système d'éducation de son grand-oncle, se transformèrent en ce despotisme étrange qui n'épargne ni somme... Mais peu-être, s'il avait trouvé chez sa mère, chez les jeunes comtesses, un peu moins d'esprit mondain, un peu plus de fortes vertus chrétiennes, leur influence, à la longue, aurait-elle tout au moins atténué cette triste disposition de son âme.

— Peut-être, dit pensivement Myrto. Mais comment, étant donnée cette froideur de rapports, la comtesse vient-elle vivre ainsi une partie de l'année à Voracy?

— Pour Karoly, uniquement. Ce séjour de sa grand-mère et de ses tantes fait un changement pour l'enfant — à l'ordinaire, du moins, car cette année c'est vous, vous seule, mademoiselle Myrto... N'est-ce pas l'Espagnol Dubocz que je vois venir là-bas?

— Oui, je le crois, mon Père.
C'était en effet Casimir Dubocz. Il s'arrêta près du père et de Myrto et les salua en disant:
— Je viens d'apprendre une bien mauvaise nouvelle, mon Père.
— Laquelle donc, mon ami?
— Des tziganes, au retour de pérégrinations en

Orient, ont rapporté ici les germes d'une maladie terrible et peu connue encore, une sorte de fièvre qui est à peu près sûrement mortelle, pour les adultes, surtout. S'ils en rappellent, leur santé reste profondément atteinte, il leur demeure très souvent quelque pénible infirmité, ou bien, plus fréquemment encore, leur visage garde les marques de la maladie et devient un masque hideux.

— C'est une sorte de petite vérole, alors? dit Myrto.
— Cela s'en rapproche sous certains côtés, mais en pire encore. La maladie est moins dangereuse pour les enfants, quand ils sont bien constitués. On en saute assez facilement.

— Mais je n'ai pas entendu parler de cela! dit le Père Joady avec surprise.
— Les tziganes le cachent, mais un homme du village de Lohacz vient d'être atteint, et l'éprouvé s'est répandu aussitôt. Ce soir tout le monde le saura. Je viens de prévenir à Voracy, pour que Son Excellence prenne les mesures nécessaires.

L'Espagnol salua et s'éloigna.
— Une pareille épidémie sera chose terrible parmi tous ces pauvres gens! dit le Père Joady avec une douloureuse émotion. Mais il va falloir, mon enfant, cesser vos visites charitables.

— Oui, à cause du petit Karoly... Voilà qui va faire trembler le prince Milcza, mon Père.
— Oh! les habitants du château n'auront rien à craindre! Le prince va prendre les mesures les plus sévères, nul ne pourra sortir au-delà du parc, le moindre objet nécessaire entrant à Voracy sera soumis à une désinfection rigoureuse... Oh! l'enfant n'a rien à craindre! Il sera gardé de l'épidémie comme il l'est du moindre danger.

— En rentrant au château, Myrto alla quitter sa toilette de sortie et descendit pour gagner le salon où se tenaient habituellement la comtesse et ses enfants. Au bas de l'escalier, elle rencontra Terka et Mitzi, les inséparables.

— Eh bien! vous savez la nouvelle? dit l'aînée. Il paraît que nous sommes menacés d'une épouvantable épidémie.

— Oui, le Père Joady et moi venons de rencontrer l'Espagnol Dubocz qui nous l'a appris.
— Oh! ici nous n'aurons rien à redouter, le prince

Milcza va prendre des mesures draconiennes. Ce sera fort intéressant!... Mais en la circonstance, nous nous y soumettrons volontiers, car tout vaut mieux que de risquer pareille maladie!

Et un long frisson secoua Terka.
Les jeunes filles se dirigèrent vers le salon... La comtesse et Irène, penchées sur un journal, levèrent vivement la tête à leur entrée.

— Tenez, lis ceci, Terka! s'écria la comtesse en tendant le journal à sa fille. Un épouvantable incendie dans un théâtre de Boston... Parmi les victimes, Mrs Inrnel, née Alexandra Oulousoff...

Terka saisit vivement la feuille, tandis que, de l'âme de Myrto pénétrée de tristesse chrétienne, s'élevait une prière pour la malheureuse qui avait déserté tous ses devoirs et qu'une mort épouvantable venait de saisir ainsi à l'improviste.

— Arpad le saura-t-il jamais? Il lit fort irrégulièrement les journaux, et personne ne s'aviserait, ici, de prononcer ce nom devant lui, fit observer la comtesse.

— Qu'il le sache ou non, je pense que cela n'a aucune importance, répliqua Irène. Ce n'est pas le prince Milcza tel que nous le connaissons maintenant, qui aura jamais l'idée de se remarier!

IX

L'épidémie s'était abattue sur les villages environnant Voracy, elle sévissait avec violence dans les demeures pauvres, souvent mal tenues, où les prescriptions hygiéniques des médecins demeuraient lettre close. Bien des cercueils, petits et grands, avaient déjà pris le chemin des cimetières, on comptait peu de maisons où l'un des membres de la famille n'eût été frappé par le héau capricieux, qui laissait parfois le plus faible, pour s'emparer d'un être vigoureux, qui épargnait un enfant pour atteindre la mère.

La quinzaine était peu troublée à Voracy. Le prince Milcza avait pris de telles mesures qu'il semblait impossible de conserver la moindre crainte. Les habitants de Voracy étaient en quelque sorte prisonniers, tous les objets pénétrant dans le château, jusqu'à la moindre lettre, étaient soumis à une désinfection rigoureuse. Quiconque eût franchi les limites du parc eût été certain de ne plus remettre les pieds au châ-

teau... Mais personne ne devait avoir le désir de s'y hasarder, personne ne pouvait songer à regretter la sécurité dont on jouissait à Voracy.

Personne, sauf le Père Joady et Myrto. Tant de souffrances si près d'eux rendaient pénibles à leurs âmes généreuses cette sécurité même. Mais le ministère du prêtre l'attachait au château, et Myrto n'était pas libre de suivre les charitables desirs de son âme intrépidité.

Karoly, depuis qu'il avait craint de la perdre, s'attachait passionnément à elle. Il avait peine, chaque après-midi, à la voir s'éloigner, il tenait de la retenir...

— Restez, restez, Myrto! Papa ne se fâchera pas, je lui dirai que c'est moi qui vous ai demandé... Mais Myrto n'avait aucune velléité de se retrouver en présence du prince Milcza, et elle manœuvrait soigneusement pour ne pas risquer de le rencontrer en revenant vers le château.

Ses journées étaient maintenant plus remplies que jamais. Renat, ne pouvant plus visiter ni recevoir ses petits amis, s'ennuyait fort et avait voulu reprendre ses leçons de violon. Les jeunes comtesses, également privées de leurs relations habituelles, mettaient Myrto à contribution pour faire de la musique aussitôt qu'elle avait terminé sa tâche près de Karoly. Ces séances se prolongèrent le soir fort tard, Terka étant une musicienne passionnée, et Irène paraissant prendre un malin plaisir à imposer à sa cousine une obligation quelconque.

Myrto, que le chagrin de la mort de sa mère avait déjà un peu amouillée, se sentait devenir chaque jour plus lasse, et aspirait toujours à l'heure où il lui était permis de prendre enfin son repos.

Un soir, la séance de musique se prolongea plus tard qu'à l'ordinaire. Terka avait voulu jouer plusieurs sonates de Beethoven, Irène avait exécuté des morceaux modernes aux sonorités bizarres, qui avaient péniblement tendu les nerfs fatigués de Myrto. La jeune fille, une fois montée dans sa chambre, fit sa prière et s'empressa de dénouer et de mettre ses cheveux afin de se mettre au lit pour reposer sa tête endolorie.

Un coup fut tout à coup frappé à sa porte... C'était Thylda, le visage bouleversé...

— Mademoiselle!... oh! mademoiselle Myrto, le petit prince!

— Quoi!... Qu'y a-t-il, Thylda? s'écria anxieusement Myrto.

— Il est malade... On croit que c'est la mauvaise fièvre...
— Oh! mon Dieu!... Mais il n'avait absolument rien cette après-midi!

— Cela lui a pris il y a une heure, tout d'un coup. Et il vous appelle, mademoiselle Myrto, il ne cesse de vous appeler. Son Excellence fait demander si vous voulez...

— Oui, j'y vais! dit Myrto sans une seconde d'hésitation. Mon pauvre petit Karoly!

Elle s'élança au dehors, oubliant sa coiffure négligée, ne songeant plus qu'à l'enfant atteint, peut-être, par la terrible maladie.

Elle rencontra la comtesse, un peu atollée, qui se dirigeait vers l'appartement de son fils.

— Myrto, c'est effrayant!... comment cela a-t-il pu se produire! gémit-elle. Mais peut-être se trompe-t-on? Dieu le veuille! murmura Myrto avec ferveur.

Elles entrèrent toutes deux dans le salon qui précède la pièce où l'enfant demeurait durant la journée. Le prince Milcza, debout, causait avec le médecin qui habitait toujours le château, attaché à la personne du petit prince. Le jeune magistrat tourna la tête, et Myrto se sentit le cœur serré devant l'effrayante altération de ses traits, devant la sourde angoisse de ses prunelles sombres.

— Arpad, ce n'est pas « cela »? s'écria la voix haletante la comtesse.
Le visage du prince se crispa, sa voix, presque rauque, répondit:
— Oui, c'est cela.
— Mon Dieu, mon Dieu! murmura la comtesse en joignant les mains.
Le regard du prince se posa sur Myrto qui demeurait immobile près de la porte, n'osant avancer.
— Karoly vous demande, mademoiselle. Avez-vous le courage de risquer la contagion?
— Oui, prince, avec le secours de Dieu, dit-elle simplement en faisant quelques pas vers la porte de l'enfant.
Un geste du docteur l'arrêta.

Chaque lundi, Coupons à bon Marché aux Magasins Réunis HERMANN SCHWARZ, 14, Rue Serpenoise Metz
Téléphone 261

Le Lorrain 4 avril 1914

Dernières Informations

Suicide d'un lycéen. Kreuznach, 3 avril. — A la séance de fin d'année dans la salle des fêtes du lycée de Kreuznach, l'élève Sauerlich, qui devait redoubler sa classe, s'est empoisonné en absorbant du cyanure de potassium.

Les brigades dans l'armée allemande. Berlin, 3 avril. — D'après le Lokalanzeiger, le général commandant le 8^e corps d'armée a fait paraître un ordre du jour très énergique qui constate avec regret que les nouveaux soldats continuent à être très souvent maltraités à leur arrivée au régiment et ordonne aux officiers de réprimer des faits de ce genre.

La commission d'enquête sur l'affaire Rochette. Paris, 3 avril. — La commission d'enquête dans l'affaire Rochette a entendu, ce matin, M. Escargot, directeur de l'Indépendant des Pyrénées Orientales, qui, malgré les adjurations de M. Jaurès et d'autres membres de la commission, a refusé d'ajouter quoi que ce soit à sa déposition d'hier. Il s'est refusé absolument à divulguer les noms des personnes qui l'ont renseigné et ne veut pas dire davantage le nom du membre du cabinet Monis qui aurait fait la démarche, dont il a parlé, auprès du Président de la République.

M. Emile Constant, qui a été ensuite entendu, reconnaît être allé à l'Élysée, mais c'était, dit-il, uniquement pour remercier le Président d'une invitation. Cette visite n'avait aucun rapport avec le départ de M. Monis.

Séance levée.

Les douzièmes provisoires en France. — La loi sur les cadres au Sénat. — L'impôt complémentaire et la loi de finances.

Paris, 4 mars. — La Chambre a discuté ce matin le projet de deux douzièmes provisoires pour mai et juin.

Plusieurs orateurs reprochent à la Chambre de partir sans avoir voté le budget. Des amendements ont été échangés entre députés de gauche et de droite qui se reprochent mutuellement d'être cause de ce retard.

Après quelques mots du ministre des finances, le projet est voté par 264 voix contre 159.

Le Sénat a adopté le projet voté par la Chambre sur les cadres et les effectifs des différentes armées.

Il a adopté ensuite le projet des deux douzièmes provisoires pour les mois de mai et de juin.

La commission sénatoriale des finances a, malgré l'insistance de M. Roulot, ministre des finances, dissimulé l'impôt complémentaire de la loi des finances.

Nouveaux exploits de suffragettes. Glasgow, 3 avril. — Ce matin des suffragettes ont tenté de faire sauter l'église de Belmont, située dans l'ouest de la ville. Trois explosions se sont produites. Le porte et le neron saisis ont été endommagés.

Un aéroplane allemand poursuivi pour espionnage en Russie. Saint-Petersbourg, 3 avril. — Les autorités poursuivent vraisemblablement l'aéroplane allemand Berliner pour espionnage, car elles croient avoir des preuves de sa culpabilité.

En Albanie. — Attaque de Coritza. Durazzo, 3 avril. — Des groupes de Macédoniens et d'Épirotes ont osé à peine, furtivement dans Coritza et ont attaqué les habitations des Albanais à coups de fusil. Le major hollandais Rueller, commandant la garnison albanaise, est resté sur la défensive. Les Albanais ont eu l'avantage sur les Albanais et le major Rueller a été gravement blessé.

La prise de Coritza est imminente. M. de la Cour, commandant les troupes musulmanes de la défense des villes, les garnisons albanaises ont été chassées d'un certain nombre d'autres villes de l'Albanie méridionale.

Les positions fédérales furent enlevées, perdues et reprises successivement.

On dit que le feu de l'artillerie fédérale était dirigé par des canonniers français et allemands.

Le front de bataille s'étendait sur 4 milles, et, vu la nature du terrain, il fut très difficile de secourir les blessés, dont beaucoup périrent de faim, de soif et du manque de soins.

Des centaines de petits combats, particulièrement en haut en bas de façon intermittente dans les rues de Torron.

Des deux côtés on s'est servi de trams blindés. Finalement les fédéraux évacuèrent Torron, se dirigeant vers le sud.

(Par dépêche.) Nouveaux combats. Juarez, 3 avril. — Le général Villa, l'agresseur de Torron, qui a eu un combat avec le San Pedro 10 hommes sans troupes fédérales ont été tués et 131 pris prisonniers.

Washington, 3 avril. — M. Feltner, le nouveau ministre à Mexico, a déclaré que les relations entre les États-Unis et le Mexique sont plus qu'à l'état de tension. Il a déclaré qu'il n'a pas l'intention de se retirer sans résultat.

Les affaires mexicaines. PRISE DE TORRON PAR LES RÉVOLUTIONNAIRES. Juarez, 3 avril. — Le général Carranza annonce que Torron est tombé complètement aux mains des rebelles jeudi soir, à 10 h. 20.

La bataille de Torron durait depuis onze jours. Les pertes des révolutionnaires sont évaluées à 500 tués et à 1500 blessés et celles des fédéraux à plus de 1000 tués.

Parmi les morts des rebelles se trouvent deux généraux.

La bataille commença vendredi dernier, se poursuivant sans interruption jusqu'au général Carranza tenta l'assaut des positions fédérales en plein jour, mais comme ces tentatives causaient de grandes pertes à l'armée assaillante, il décida de consacrer la journée au bombardement de la ville, et les assauts furent repus la nuit.

(Par dépêche.) Coritza aux mains des rebelles. Vienna, 3 avril. — On mande de Valona à la « Correspondance albanaise » que la force grecque renforcée par des soldats grecs légionnaires, a à l'attaque Coritza à l'improviste et a livré plusieurs violents assauts contre la ville. Coritza est en flammes. Des bandes grecques ont en outre pillé quelques villages des environs, incendié beaucoup de maisons et tué un assez grand nombre de personnes. Beaucoup de personnes auraient été brûlées vives dans leurs maisons.

Valona, 3 avril. — Les nouvelles provenant du sud du pays continuent à être graves. Parmi les insurgés il y a des officiers et des soldats grecs déguisés. Les bandes disposent de canons de provenance grecque. Pendant les dernières journées les insurgés se sont avancés du sud pillant et détruisant les villages situés sur leur passage.

Grand choix de bonne broderie française et plumeaux en tous genres, Droguerie P. Simon, 13, rue Tête-d'Or.

DÉPÊCHES

Chambre française. La séance de nuit. Une addition à l'ordre du jour. Paris, 4 avril. — La vote à l'issue de la séance de nuit s'est passé au milieu d'une grande agitation.

Après l'adoption à l'unanimité de la phrase principale de l'ordre du jour Renard, par laquelle la Chambre prend connaissance des conclusions de la commission d'enquête et exprime sa désapprobation sur l'immixtion abusive de la finance dans la politique et de la politique dans l'administration de la justice, on avait admis généralement que l'affaire serait terminée.

Mais sur la proposition de M. Sembat, socialiste, le dernier passage de l'ordre du jour par lequel toute addition devait être repoussée, fut repoussé par 254 voix contre 208, ce qui provoqua une vive agitation.

Quatre propositions additionnelles furent déposées ensuite : d'abord celle de MM. Sembat et Colly, socialistes, demandant que MM. Monis, Caillaux, de l'Isle, Briand et Barthou fussent délégués à la juridiction compétente; puis celle de M. Hébert invitant le gouvernement à ordonner une enquête judiciaire sur les mobiles qui avaient déterminé MM. Monis et Caillaux à entraver l'action de la justice; et, en outre une de M. Berry, nationaliste, demandant que MM. Monis et Caillaux soient délégués à la justice, et enfin celle de MM. Renard et Deloncle, radicaux, par laquelle la Chambre affirmait sa résolution de garantir d'une manière efficace la séparation des pouvoirs.

La motion additionnelle de MM. Sembat et Colly a été repoussée par 359 voix contre 103; celle de MM. Renard et Deloncle a été adoptée par 265 voix contre 120.

La clôture de la session parlementaire. L'ensemble de l'ordre du jour fut enfin adopté à mains levées.

Au milieu d'une vive agitation la clôture de la session législative a été prononcée par un discours de M. Deschanel, président, à 2 heures du matin. Lorsque M. Deschanel fit allusion à la loi sur le service de trois ans, les socialistes s'écrièrent : « A bas les trois ans ! » M. Deschanel élevant la voix, répondit : « La Chambre veut que l'armée soit renforcée et que la frontière soit mieux protégée. Elles le sont ! » Ces paroles provoquèrent de vifs applaudissements sur une partie des bancs.

La nouvelle Chambre se réunira le 1^{er} juin.

Les Français au Maroc. Paris, 4 avril. — Les journaux annoncent que le général Mangin retournera prochainement au Maroc pour prendre le commandement des troupes concentrées au pied de l'Atlas. En prévision de l'expédition projetée sur Taza le général Mangin aura pour mission et de les empêcher de se joindre aux tribus rebelles de la région de la Moutouia et des environs de Fez.

On mande d'Oudjda qu'un combat a eu lieu près de Marniss, sur la route de Taza, entre la colonne du général Balleux et les tribus de Teul. Les Marocains furent battus et laissèrent 42 morts sur le terrain. Les Français ont un tué et huit blessés.

Deux officiers aviateurs de la garnison du fort de M'sun ont tué des bombes explosives sur plusieurs groupes de rebelles marocains et les ont mis en fuite.

On mande de Rabat que le lieutenant El Hiba s'est retiré dans les montagnes de l'Atlas. Il a appelé auprès de lui tous ses frères pour examiner avec eux s'il doit faire sa soumission à la France ou bien s'il doit conclure une alliance avec d'autres chefs de tribus.

Les vols de Pégoud interdits à Hambourg. Hambourg, 4 avril. — La police a interdit les vols de Pégoud projetés d'exécuter pendant les fêtes de Pâques parce qu'il y avait lieu de s'attendre à des dégâts énormes dans les châteaux avoisinants.

La santé du Pape. Cologne, 3 avril. — On télégraphie de Rome à la « Kölnische Volkszeitung » : Lorsque le médecin attaché à la personne du Pape est revenu de sa visite d'aujourd'hui, il a pu le correspondant de la « Kölnische Volkszeitung » de démentir les nouvelles qui démentent la vérité sur l'état du Pape. D'après le jugement du médecin, le Pape est de bonne humeur et se sent sans peine dans les appartements du Vatican. L'ensemble de son état actuel ne donne lieu à aucune crainte d'après les prévisions humaines. Pendant certaines journées, la goutte au genou droit le gêne, mais d'une manière passagère seulement, ce qui alors influence un peu les dispositions. C'est ce que les personnes ayant assisté à des audiences audiences ont sans doute interprété aussitôt comme un indice grave.

La catastrophe de Terre-Neuve. Saint-Johns, 3 avril. — Il est établi à présent que le Newfoundland avait un équipage de 189 hommes, dont 77 ont péri. 69 corps ont été retrouvés. Parmi les survivants beaucoup ont les membres gelés et succomberont.

Mark 337.110.000 Bons 4 1/2 % du Trésor impérial autrichien, de 1914, divisés en 15 séries et remboursables au pair en 15 années par tirage d'une série chaque année à partir du 1^{er} Avril 1915, net, sans impôt.

Souscription MARDI, 7 AVRIL 1914 au cours de 95 1/2 %.

Titres de 1. 170.—, 425.—, 850.—, 1.700, 4250.—, 8500.—, et 17.000.—.

Le Rencement effectif est de 5,30 % Les souscriptions sont reçues sans frais jusqu'au 7 Avril chez

C. REYMOND, Banquier, 2 rue des Parmentiers, Metz. — Tel. 1571.

Grand choix d'articles pour la Première Communion tels que Missel, parisisiens, livres de prière, chapelets, médailles, etc., voir les prix avant-guerre aux étagères 4983

Librairie HAUSER-GRÉGOIRE W. KEDHLER, Succ. 13, rue Tête-d'Or

EMPRUNT DE BONS DU TRESOR AUTRICHIENS 4 1/2 % amortissable de 1914 du montant de Couronnes 896,600,000.— divisé en 15 séries et remboursables en 15 années par le tirage au sort d'une série par an. Le prix d'Emission est de 95,25 % titres avec jouissance 1^{er} Avril 1914. Les souscriptions sont reçues sans frais par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE 57, Rue Serpenoise, METZ.

AUGUSTE, chapelier, a commencé le lavage des panamas.

RESTAURANT DU PETIT VATEL Maison Becker, 33, Rue des Dominicains, à Nancy. Téléphone 254.

Déjeuner à 3 fr., Dîner 3,50 fr. vin compris. Service à la carte. — Cuisine très soignée. — Cave recommandée. — Salons réservés. 198-8

Théâtre municipal DIMANCHE 5 AVRIL Clôture de la saison. A 3 heures, matinée à prix réduits. Schneider Fips, de Ketzheim. — Eigenstinn, de R. Benedix. — Der gerado Weg der beste, de Ketzheim. — Die Dienstboten, de R. Benedix. Le soir à 7 1/2: Les Contes d'Hoffmann Opéra fantastique de J. Offenbach.

JE GUERIS LA HERNIE Nouvelle Méthode de M. Ch. COURTOIS, Professeur herniaire de Paris, 912, rue des Pyrénées.

Quand je dis : « Je guéris la hernie », j'entends par là que celui ou celle qui aura suivi mes conseils et porté mes appareils soit débarrassé à tout jamais des bandages.

Il ne s'agit pas seulement de porter un bandage, faut-il encore qu'il soit fait spécialement pour votre caset qu'il obtienne l'occlusion complète et immédiate de l'anneau herniaire, c'est-à-dire le premier pas vers la guérison.

Grâce à mes nombreuses études j'ai pu faire un appareil scientifique conforme à l'anatomie humaine, et j'affirme que lui seul obtient un soulagement immédiat.

Il est simple, facile et d'une douceur telle qu'il peut se porter tout et nuit et permettre les plus durs travaux.

Si force de contention est telle que la hernie ne peut plus glisser et cela quelle que soit la position que l'on prenne. C'est un résultat qui n'a pu être obtenu par aucun appareil inventé jusqu'à ce jour.

J'engage donc toutes les personnes atteintes de Hernies, Efforts, Descentes, à venir me rendre visite.

Conscient de la valeur de ma méthode je garantis la guérison par écrit. Je recevrai dans les villes suivantes de 9 h. à 3 h. NANCY, Dimanche 5, Hôtel américain, place Saint-Jean. HAMEL, Lundi 6, Hôtel Terminus. HAGNY-SUR-MOSELLE, Mardi 7, Hôtel de la gare. NEMENY, Mercredi 8, Hôtel du Commerce. MANGEL-SUR-SELLE, Jeudi 9, Buffet de la gare. AVRICOURT, Vendredi 10, Hôtel de l'Est, de 8 heures à 2 heures.

Ceintures ventrières anatomiques pour toutes les déviations abdominales, Rein mobile, Descentes de matrice, Eventration.

PETITE CHRONIQUE FINANCIÈRE — ÉCONOMIQUE — ANECDOTIQUE

RENOUVEAU. — L'Administration publie qu'elle recevra, du 1^{er} au 22 mai, les états-déclarations de fortunes devant servir de base à la perception de l'impôt de guerre (Weber).

Tout le monde, en Lorraine, connaît certain

rain, célébrant sur le mode... gentils, la beauté créatrice du joli mois de mai. Cette année, en plus du feuillage traditionnel, il nous apportera encore des feuilles... administratives. Contribuables, mes frères, il ne s'agit plus de chanter, ni de rire, mais de payer. Memento quia pulvis est.

Un brave ouvrier messin plus riche de caractère que d'argent, et ayant un faible pour les canons pris sur le zinc, nous disait dernièrement : « Je possède peu de chose, mais grâce à Dieu, je vis tranquille et espère mourir honorablement. Je suis à peu près certain de ne pas aller en prison pour fausse déclaration d'actif. Tandis que mes copains, qui ont économisé en se serrant le ventre, et voilà des gens à plaindre ! Ils paieront et ne recevront — pas plus que moi, du reste — le coup de chapeau du percepteur. Et, s'ils disent simulent quelque chose, la rue Saint-Genoul les attend. Moi, au moins, je ne risque que que Saint-Nicolas. Ce n'est pas l'Abbaye de Tâlème, je le sais ; mais avec quelques sorties et un peu de philosophie, on doit pouvoir s'en tirer. »

La Bourse. — L'allégresse continue et toute la cote est en hausse. La Chambre française persiste à s'amuser. Elle avait porté le timbre des fonds étrangers à 3 0/0; elle vient de la remettre à 2 0/0. Il est grand temps vraiment, que cette Chambre s'en aille.

ASTURIENNE DES MINES. — Pour 1913, le dividende sera proposé à 275 francs contre 3 00 francs distribués précédemment.

En général, l'année 1913 a marqué un recul pour les Sociétés de zinc.

WAGONS-LITS. — Après les fourgons de la guerre, les Sleepings Cars de la paix.

On mande de Belgrade que la Compagnie des Wagons-Lits a inauguré le 1^{er} avril, un nouveau service spécial pour la Serbie, avec des wagons-lits et des wagons-restaurant. Des trains de luxe, destinés au service des touristes en Nouvelle Serbie, seront également mis en circulation sur le réseau des Orientaux pour cet été.

AUTOMOBILES DE PLACE-PARIS. — Cette industrie spéciale enregistre de très beaux progrès, lui permettant d'augmenter notablement les dividendes distribués antérieurement.

ROYAL DUTCH. — Le dividende de cette Société pétrolière, dont le marché est à Amsterdam, est évalué à 47 0/0.

AU PLANTEUR DE HAÏTI. — Le syndic de la faillite annonce le paiement d'un dividende unique, de 22 centimes par cent francs !

Pour une déche noire, c'est une déche noire. Ne pas confondre avec le Planteur de Caïffa qui lui, marche bien. Il ne faut pas toujours dire : Arrive qui plante !

AU MAROC. — Une circulaire d'une maison de banque de Casablanca écrit : « La démonstration est irréfutablement faite et que, dans un avenir rapproché, Casablanca sera une ville au moins double d'Alger et rivalisera avec Buenos-Ayres. »

« Quelles colossales fortunes se seront alors élimées au profit de ceux qui auront su avoir confiance dans les destinées de Casablanca, et s'y créer des intérêts immobiliers avant l'essor de la hausse vers ses limites normales, c'est-à-dire vers des limites à peu près décuplées des prix actuels. »

Faisons la part de l'enthousiasme méridional, et réduisons ces pronostics de moitié. Ils seraient encore suffisamment beaux.

BANQUE DE METZ Le Gérant, Rédacteur en chef, N. HOUPERT.

que des femmes Lorraines a en vous un après Vire. L'Association ! Elle a recueilli immédiatement 70 nouvelles adhésions, auxquelles beaucoup d'autres se joindront quand, dans son Bulletin, on retrouvera la plume fine de Jeanne alternant avec une autre qui signe E. L. et plusieurs autres qui cachent aussi des noms respectés et estimés dans le meilleur monde de notre Lorraine.

En sortant on chuchotait : Elle reviendra bientôt, sans doute ? Quand ? Ce sera une fête. — Hélas ! Mêmes, pas avant l'an prochain. Il n'y a pas que Château-Salins.

Sarrequeuines. — (Les armés à feu.) En jouant avec un fléchet dans un petit bois près de Sarrequeuines, des enfants ont fracassé la main d'un de leurs camarades, le jeune H., âgé de dix ans. D'après certains indices, on croit qu'il y aurait de la préméditation de la part de mauvais camarades.

Phalsbourg. — (Bagarre entre civils et militaires.) Plusieurs soldats du 3^e bataillon de 904 régiment d'infanterie — dont les deux autres bataillons tenaient précédemment garnison à Saverne — et quelques civils se sont pris de querelle. De part et d'autre les têtes étaient échauffées par l'alcool. Un soldat a été assez malmené ; il a reçu un coup avec un objet contondant et sera incapable de reprendre son service avant quelque temps.

Calendrier. — Aujourd'hui, samedi 4 avril, quatre-vingt-quatorzième jour de l'année. — Lever du soleil : 5 h 33 ; coucher 6 h 33. Lune : Pleine le 10 avril. Fête du jour. Saint Ambroise.

IL Y A CENT ANS 4 avril 1814. — Les alliés avaient fait leur entrée dans Paris ; Metz, qui ignorait encore cet événement, voyait sous ses murs toute l'apparence d'un combat. Le comte Durutte, après avoir été à Boulay, Sarrelouis, Bouzonville, Thionville, Luxembourg, Longwy, Montmédy et Verdun, revenait de cette dernière ville par la route de Paris, sans que le corps hessois, qui avait succédé aux Russes depuis le 25 mars, pour y continuer le blocus, connût son mouvement.

5 avril 1814. — Les Hessois, qui bloquaient Metz, épouvantés de la marche du général Durutte, se portèrent au-delà de Richemont et finirent par abandonner tout le val de Metz. Au point du jour, on vit tout, dans le plus grand désordre et sans être attaqués, les cantonnements de la rive gauche entre Metz et Gravelotte, et se diriger sur Ladonclamps et Maizières, infanterie et cavalerie péché-mède dans les vignes et à travers les champs. Ce désordre précéda de quelques heures le retour du comte Durutte. Ce retour fut accueilli avec le plus grand enthousiasme et aux cris de : « Vive Durutte ! »

La température. — Une zone de basse pression s'étend du nord-ouest au sud-est du continent. Le vent est faible du nord-ouest sur la Manche et la Bretagne.

La température a peu varié sur nos régions. Hier matin, le thermomètre marquait 2° à Sarrelouis, 14° à Arkhangel, 14° à Nantes, 10° à Paris, 14° à Clermont-Ferrand et à Toulouse, 13° à Marseille, 10° à Alger.

Un temps nuageux est probable, avec température dans le voisinage de la normale.

BULLETIN METEOROLOGIQUE Observations faites par M. HEMMISCHKE, à Metz.

Table with 4 columns: BAROMÈTRE (h.), THERMOMÈTRE (°C), VENT, TEMPS. Row 1: 3 avril, 740.6, +17.0, N, Beau. Row 2: 4 h. soir, 740.6, +17.0, N, Beau. Row 3: 4 avril, 743.2, +9.0, N, Nuageux.

Thermomètre. — Maximum du 3 : +18.0 ; Minimum aujourd'hui : +7.5

ALSACE

Strasbourg. — Le général Kell. On le 21 avril prochain, au « Sangerhaus », une conférence publique sur les armements et la situation pénale.

Schlestadt. — (Les détournements de M. Geissenberger.) On trouve, dans la Volksstimme de Francefort, des détails très intéressants sur les escroqueries commises par le Dr Geissenberger. Le personnage a opéré tout ce qu'on pouvait imaginer.

Entré il y a deux ans, comme directeur des œuvres sociales de l'entreprise industrielle à l'électricité de Griesheim, il avait à ce moment pour son compte 40.000 M. de dettes, et, dès le début, l'homme se fit un hôte assidu de son logis. La direction générale ne pouvait ainsi ignorer quel homme elle avait engagé, et pourtant elle ne fit rien pour le faire partir. Dans toute l'une ni n'y a pas un seul personnel qui n'ait été victime des sollicitations financières de Geissenberger.

La prochaine assemblée générale des actionnaires prendra des sanctions un peu tardives, il est vrai, contre les auteurs responsables de l'engagement de personnel qui leur coûte environ 150.000 M. On sait aussi, maintenant, comment Geissenberger a entassé les sommes énormes qu'il détournait. Ce n'est pas à Griesheim, mais à Francefort, où, sous le sobriquet de « Roi de Griesheim », il fréquentait les endroits où l'on s'amuse d'une façon raffinée et coûteuse.

Ce fut le fondé de pouvoirs de la Société de construction de Griesheim qui déclama le maître-chausson, dont il avait depuis longtemps soustrait les traités, mais qu'il ne pouvait cependant prendre sur le fait.

Cependant, au début de mars, il entre les mandats quittances signées du même roi, mais dont l'une était manifestement falsifiée. La direction, avertie, fit aussitôt procéder à une vérification des livres et, d'un seul coup, se révéla le tissu de mensonges, de faux et d'escroqueries commis par Geissenberger. Le lendemain, le maître-chausson était arrêté à Wiesbaden, où il s'était réfugié.

Il serait intéressant de feuilleter la collection de certains journaux qui, lors du départ de Geissenberger de Schlestadt, accusèrent la population d'ingratitude et osèrent même présenter le personnage comme une victime de ses sentiments allemands. Un joli patriotisme, en vérité !

MEURTHE-ET-MOSELLE

Briey. — (Arrêté pour espionnage.) Le juge d'instruction a abandonné les poursuites contre le sieur Jules Dumont, originaire de Gorze, arrêté avant-hier sous la prévention d'espionnage, les soupçons qui pesaient sur Dumont n'étant aucunement fondés.

Pont-à-Mousson. — (Glissement du sol.) A la suite des récentes pluies il s'est produit un fort glissement du sol sur le versant de la côte de Mousson.

Bulletin financier communiqué par la Banque de Metz

Table with 4 columns: Rentes, Derniers Cours, Cours précéd., Actions. Includes data for Rentes 3 0/0, 4 1/2 %, 5 %, Ville de Paris, Obligations, Actions Bouillons, Télégraphes du Nord, Omnibus de Paris, etc.